

1449

Mardi 3 juillet 1945.

Mardi 3 juillet 1945.

Détermination des avoirs
allemands dans les banques.

Département politique. V e r b a l .

Le chef du département politique fait rapport sur les difficultés que soulève l'application des mesures à prendre pour déceler les avoirs allemands en Suisse, les banquiers ne voulant pas être tenus de communiquer des noms de leurs clients à l'office suisse de compensation, l'office de compensation déclarant qu'il ne peut s'acquitter de sa tâche sans avoir connaissance de ces noms.

Après échange de vues, le Conseil

d é c i d e

de se prononcer pour la solution suivant laquelle l'office de compensation devra recevoir communication des noms des clients de banques, étant entendu que toutes précautions devront être prises pour sauvegarder le secret des banques.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour son information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Ch. Oser

Ch. Oser